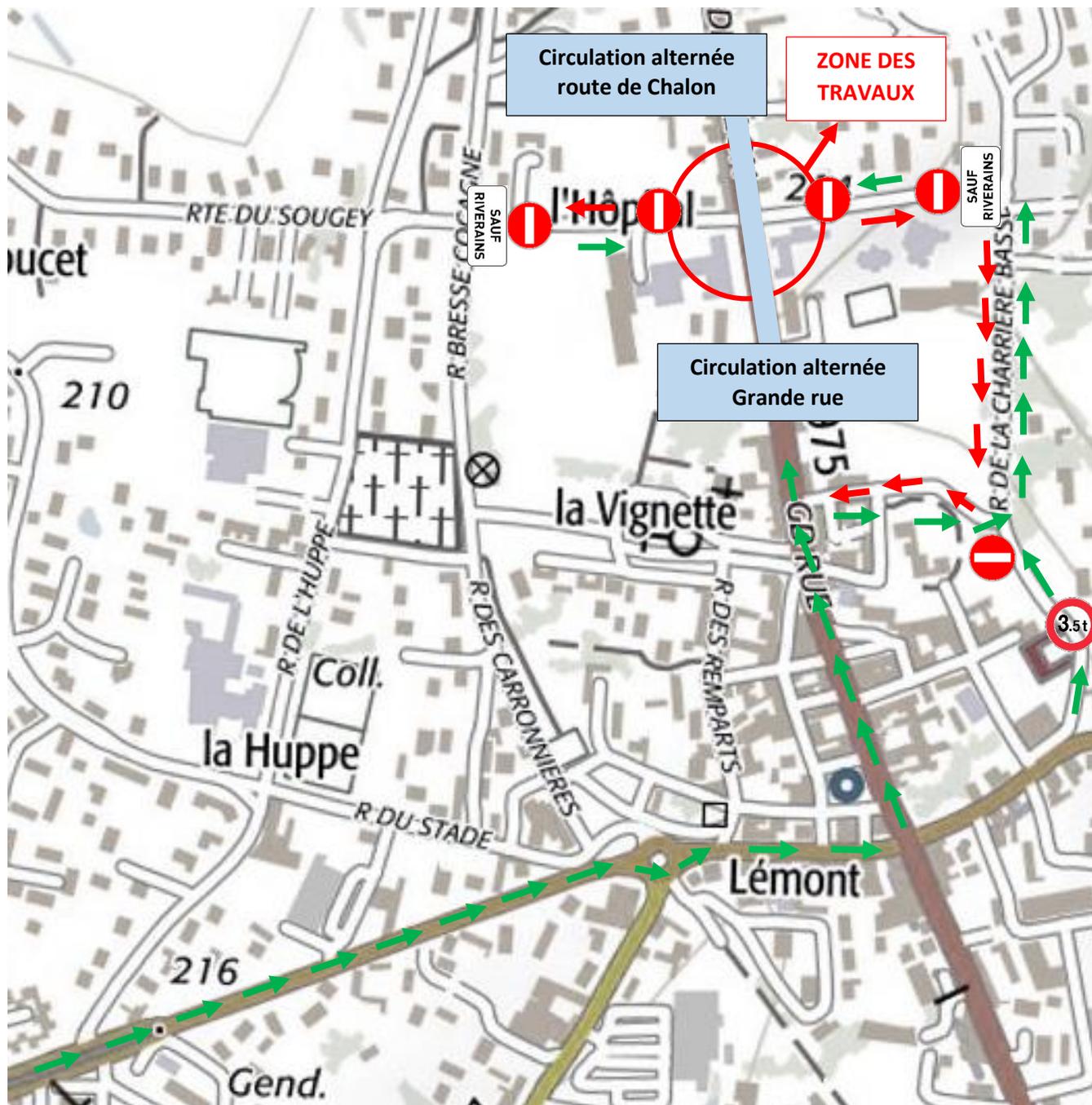


**REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DES ECOLES :
PLAN DE CIRCULATION DU 10 AU 31 AOUT 2020**



**RUE DE LA CHARRIERE BASSE :
RETABLISSEMENT TEMPORAIRE
DU DOUBLE SENS**

La circulation en double sens est autorisée sur l'ensemble de la rue Charrière Basse, y compris entre le parking situé en face de la crèche et l'intersection avec le chemin de Ronde.

**DISPOSITIONS SPECIFIQUES
AUX RIVERAINS**

Riverains de la rue de l'Hôpital

Accès (→) et sortie (→) par la rue de l'Hôpital.

Riverains de la rue de la Charrière Basse

- Accès par chemin de Ronde → rue de la Charrière Basse.
- Sortie par rue de la Charrière Basse → chemin de Ronde → Grande rue.

**DEVIATION DES VEHICULES
EN PROVENANCE DE L'AVENUE
DE MACON**

Les véhicules en provenance de l'avenue de Mâcon, souhaitant se diriger vers le Nord, seront déviés par la Grande rue et la route de Chalon (interdiction d'emprunter la rue de l'Huppe pour se diriger vers le Nord).